

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

## **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Commune de Franois Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté URB.18.08.A07, le Président du Grand Besançon a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Franois.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera

**du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 au mardi 30 avril 2019 inclus.**

Le Conseil Communautaire a, par délibération et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Franois est engagée en vue de préciser certains points du règlement, et notamment adapter la règle relative à l'implantation des annexes et extensions, modifier les couleurs autorisées pour les menuiseries, autoriser les affouillements et exhaussements du sol dès lors qu'ils sont liés et nécessaires à la réalisation de constructions, adapter la règle relative aux clôtures, revoir la règle relative aux toitures.

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Franois – Place Georges Maurivard – 25770 FRANOIS – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie et Franois et au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président – CAGB – Mission PLUi  
Modification simplifiée du PLU de Franois – 2, rue Mégevand – 25034 BESANCON CEDEX.**

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/871>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

[modification-simplifiee-871@registre-dematerialise.fr](mailto:modification-simplifiee-871@registre-dematerialise.fr).

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia Chausalet – Mission PLUi du Grand Besançon par téléphone (03.81.61.51.21) ou par courriel ([plui@grandbesancon.fr](mailto:plui@grandbesancon.fr)).

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président du Grand Besançon en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour le Président,  
Par délégation,  
La Conseillère Communautaire  
Déléguée à l'Urbanisme Opérationnel  
Et à la Planification,  
Catherine BARTHELET